



## Venir au travail après un examen

-----  
Par Yedidia

Bonjour

Je suis actuellement en bts en alternance

Je passe mardi l'oral de lv2 étrangère à 11h. Est-ce que mon patron peut me demander de venir travailler après l'examen (bien sûr sans rattraper les heures utilisées) ou est-ce que une journée d'examen compte comme une journée d'absence rémunérée totale?

-----  
Par kang74

Bonjour

Quand vous êtes en CFA ou pendant les heures ou vous passez l'examen, vous êtes considéré au travail .  
Et comme pour tout travail, si votre épreuve dure deux heures, vous n'êtes payé que deux heures .

Par de là, oui, votre employeur peut vous faire travailler après ou avant, vu qu'il connait le déroulé de votre examen, pour justement respecter que pendant celui ci, vous ne travaillez pas .

NB : Vous avez le droit à 5 jours de CP pour examen .